SAINT CYR MERE BOITIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 29 septembre 2022

Convocation : 23 septembre 2022 Date d'affichage : 23 septembre 2022

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre à vingt heures à Pierreclos - salle des fêtes.

Commune de **BOURGVILAIN** :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de **LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE**	M. Jean-François LAPALUS
Commune de **DOMPIERRE LES ORMES**	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON
Commune de **GERMOLLES S/GROSNE**	M. Hervé JOSEPH
Commune de **MATOUR**	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de **MONTMELARD**	M. Jacques CHORIER
Commune de **NAVOUR S/GROSNE**	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de **PIERRECLOS**	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de **SAINT LEGER /LA BUSSIERE**	M. Pierre LAPALUS
Commune de **SAINT PIERRE LE VIEUX**	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de **SAINT POINT**	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de **SERRIERES**	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de **TRAMAYES**	Mme Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de **TRAMBLY**	M. Bernard PERRIN
Commune de **TRIVY**	M. Jean-Michel-ROZIER
Commune de **VEROSVRES**	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : **25** Nombre de délégués présents : 22

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Mme Sylvie DUPONT

Etaient Excusés : Mmes Séverine DEBIEMME (Dompierre les Ormes), Nathalie LAPALUS (Matour), Chantal WALLUT (TRIVY), Mrs Jean-François HILARION (La Chapelle du Mont de France) et Michel MAYA (Tramayes)
Pouvoir de Mme Nathalie LAPALUS à Patrick CAGNIN (Matour

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Thierry BERNET (SERRIERES), M. Christophe BALVAY (Trambly), Mme Laurence GUILLOUX (Vérosvres).

Modification du tableau des effectifs

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-200071645-20220929-2022_59-DE

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2022-19 du 12 avril 2022 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité, dans le cadre de l'ouverture à 5 jours des micro-crèches de Dompierre-les-Ormes et Tramayes, de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (32/35ème).

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs modifié de la façon suivante :

Filière	Grades	Cat	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus	Effectivement pourvu par titulaire	Effectivement pourvu par contractuel
Filière administrative							
	Attaché Principal	A	35H	1	1	1	0
	Attaché	A	35 H	1	0	0	0
	Rédacteur principal 1e classe	B	35 H	3	1	1	0
	Rédacteur principal 2e classe	B	35 H	3	1	1	0
	Rédacteur	B	35 H	2	0	0	0
	Adjoint administratif	C	35 H	4	3	2	1
	Adjoint administratif	C	28 H	1	1	0	1
	Adjoint administratif	C	18 H	1	1	0	1
Filière technique							
	Ingénieur	A	35H	1	1	0	1
	Technicien	B	35H	2	1	0	1
	Adjoint technique Pal 2e Cl	C	17H30	1	1	1	0
	Adjoint technique	C	6H30	1	1	0	1
Filière Animation							
	Adjoint Animation Pal 1e Cl	C	35H	1	0	0	0
	Adjoint Animation Pal 1e Cl	C	30H	1	1	1	0
	Adjoint Animation Pal 2e Cl	C	35 H	1	1	1	0
	Adjoint Animation	C	35H	6	5	1	4
	Adjoint Animation	C	32H	1	1	0	1
	Adjoint Animation	C	31H	1	1	0	1
	Adjoint Animation	C	30H	6	5	0	5
	Adjoint Animation	C	28H	1	0	0	0
	Adjoint Animation	C	15H	1	1	0	1
Filière Médico-Sociale							
	Auxil. Puéricul. Classe supérieure	B	35H	3	3	3	0
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	35 H	1	0	0	0
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	17 H	1	1	0	1
Filière Sociale							
	Educateur Jeunes Enfants	A	35H	1	1	0	1
TOTAL				46	32	12	20

➢ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget général de la collectivité,

➢ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Rémy MARTINOT

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-071-200071645-20220929-2022_59-DE